



AVIS AUX CERCLES 2021 / N°35

DH/EL/70

Bruxelles, le 1 octobre 2021

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. **Circulaire de la Fed.Wallonie-Bruxelles – avance des Fonds pour dégâts suite aux inondations**
- 1.2. **Désaffiliation d'initiative d'un affilié (art.6.2.41 et 6.2.42 du ROI)**

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. **Circulaire de la Fed.Wallonie-Bruxelles – avance des Fonds pour dégâts suite aux inondations**

Veillez trouver ci-joint le courrier de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la possibilité d'une avance des fonds, octroyés pour le matériel sportif détériorés suite aux inondations de juillet dernier. La circulaire jointe reprend l'ensemble des modalités pratiques concernant cette avance.

- 1.2. **Désaffiliation d'initiative d'un affilié (art.6.2.41 et 6.2.42 du ROI)**

Toute opposition éventuelle à la ré-affiliation doit être en possession de la LBFA pour le **vendredi 15 octobre 2021 à 12h00 au plus tard**. Elle doit être formulée par écrit, motivée et accompagnée de tous les justificatifs ou preuves éventuels ;

Pour rappel, la liste des demandes de désaffiliation d'initiative des affiliés est disponible sur le site de la LBFA : onglet « Clubs » / désaffiliations.